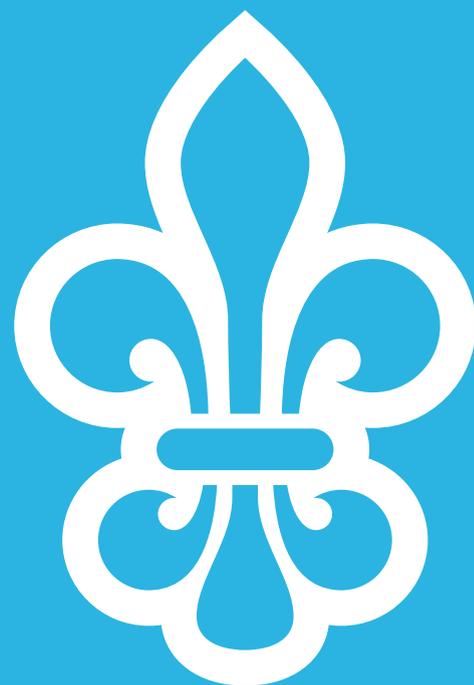




LA CHAPELLE-SAINT-MARTIN

**BULLETTIN  
MUNICIPAL**

ANNÉE  
**2021**  
**2022**





## Le mot du Maire

Je vous souhaite à toutes et à tous, une bonne et heureuse année 2022. Qu'elle vous apporte la santé et la réussite, dans votre vie privée ainsi que professionnelle. J'espère que les fêtes de fin d'année se sont bien passées pour vous et que vous êtes prêt pour cette nouvelle année, qui s'annonce.

Je souhaite également la bienvenue et une bonne intégration aux nouveaux habitants. Nous sommes heureux de les accueillir et nous espérons prochainement les voir dans la vie associative communale.

L'adressage est enfin fini, chaque nouvelle construction possède un numéro.

En ce qui concerne l'année 2022, les élections présidentielles se dérouleront les dimanches 10 et 24 avril. Nous vous rappelons que les inscriptions sur les listes électorales doivent être réalisées avant le 04/03/2022. La radiation sur la liste électorale de votre ancienne commune de résidence est automatique, mais nous vous conseillons de prévenir l'administration en prévention. Les inscriptions se font, soit par internet sur le [service-public.fr](http://service-public.fr) ou soit directement en mairie. Munissez-vous d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et de votre carte d'identité. Pour ceux qui auraient la majorité, l'inscription est automatique.

La crise sanitaire mondiale n'est toujours pas terminée, le virus est toujours présent. Nous espérons retrouver la vie ainsi que les activités avant l'épidémie, tout en gardant les gestes barrières.

Ce virus nous aura touché autant dans notre vie familiale, par la perte de proche, que professionnelle par une baisse d'activité. Gardons le moral, le plus dur est derrière nous, il faut maintenant penser à l'avenir.

La rénovation des fours arrive à sa fin. Je remercie Mr DURET Marc pour sa participation à la rénovation du four du Magnin. Fin novembre, la voute auparavant endommagée du four du chef-lieu, a été complètement refaite, par l'entreprise MOLLARD--DELTOUR.

Pour 2022, des travaux sont prévus tels que : la rénovation du dernier four des Pageots, la consolidation des fissures sur les routes après les épisodes d'intempéries violents, ce qui se fera malheureusement, au détriment de la rénovation des chemins communaux ; mais également, l'achat de columbariums dans le cimetière, la reprise des concessions abandonnées...

L'année 2021 s'est terminée par l'achat du terrain entourant la mairie, mais aussi d'un garage et le commencement du chantier de rénovation du pont mitoyen avec Saint-Pierre d'Alvey. Pour l'instant, un des deux accès de chaque côté de celui-ci a été réalisé, ainsi que deux nouveaux contreforts en amont, il faut maintenant travailler en aval, avec la création d'un chemin d'accès et la consolidation en béton des contreforts.



En ce qui concerne l'église, des travaux vont aussi être réalisés. Le toit vétuste côté cimetière en tuiles écailles, va être remplacé par des ardoises.

Le Hameau de Tholou d'en Haut a été classé, par un arrêté municipal du 27 octobre dernier, en zone d'agglomération, des panneaux pour délimiter cette zone, seront installés par la municipalité ainsi que des « chicanes test » par le conseil général, dans le but de réduire la vitesse excessive des automobilistes.

Les travaux de la fibre optique avancent doucement, une armoire 5G a été installée au mois d'octobre dernier. Nous espérons qu'elle sera fonctionnelle dans les années à venir.

Un nouvel employé communal a été recruté le 6 octobre 2021, Mr PAGE Alexandre. Nous lui souhaitons la bienvenue et une bonne intégration. Mr PAGE travaille également pour la mairie de Loisieux et de Traize, ainsi qu'au SIVU du Flon. Nous remercions Gérard ARNAUD, pour son travail accompli. Ces un an et demi de collaboration ont permis la réalisation de beaux projets, notamment la rénovation de la cabane de la station d'épuration, l'aménagement de la salle des archives, la construction « d'une cabane à livre », l'entretien des menuiseries communales ... Je tenais à le remercier personnellement pour toutes ces heures de bénévolat réalisées en plus, à l'entretien de la commune. Gérard reste et assure également la mission de porte-drapeau de notre commune, en la représentant dans les cérémonies et les sépultures.

Je félicite Mr Christophe COEURET, pour ses nouvelles fonctions à la tête de la présidence de l'association de Chasse de notre commune.

Je remercie Mr JACQUIN et Mr LEQUET, pour leur engagement contre la lutte des frelons asiatiques, ils sont les référents de notre commune, si vous apercevez un nid de frelons dans les arbres, merci de les contacter sans attendre. Leur numéro est à la fin du bulletin, dans la rubrique des services communaux à dispositions.

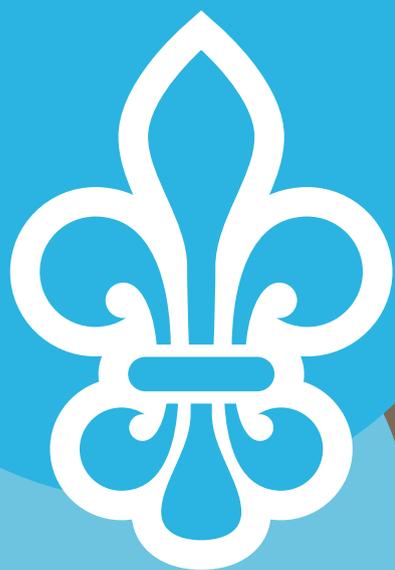
Pour lutter contre les moustiques tigres, nous rappelons que les soucoupes de fleurs doivent être vidées régulièrement et notamment dans le cimetière communal.

Des actes d'incivisme ont été constatés sur la commune, la porte de la boîte à livre a été arrachée, ainsi que les affiches dans l'abri bus et le panneau des horaires des messes devant l'église.

De plus, les drapeaux du monument aux morts ont été vandalisés. Nous rappelons que ceux-ci sont disposés à chaque fêtes nationales en l'honneur et à la mémoire de nos anciens combattants tombés pour notre liberté. Nous espérons que ces actes, surtout ceux commis sur le monument aux morts cessent. Nous conseillons, aux adolescents de s'investir dans les chantiers jeunes proposés par l'Espace Jeune de Yenne et les communes du canton, pendant les vacances scolaires. N'hésitez pas à nous contacter en cas de besoin ou pour des précisions complémentaires. Je vous souhaite une bonne lecture.

**Le Maire, BLANCHIN Julien**





I

## Les informations municipales

1	PRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL	P.6
2	ETAT CIVIL	P.7
3	CRÉATION DU SITE INTERNET COMMUNAL	P.8
4	INFORMATIONS DIVERSES	P.9
5	BILAN DES TRAVAUX	P.9 À 12
6	BUDGET 2022	P.13 À 14

II

## La vie locale

1	INFORMATIONS DIVERSES	P.15 À 16
2	DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ET D'URBANISME	P.17 À 18

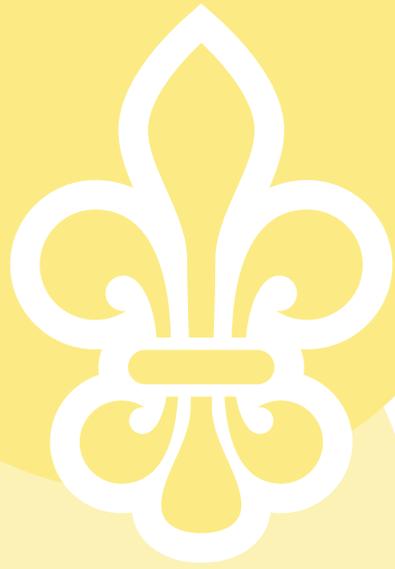
III

## Les associations

1	LE COMITÉ DES FÊTES	P.19
2	L'ACCA ASSOCIATION COMMUNALE CHASSE AGRÉE	P.20
3	LA CHORALE DES GRILLONS DE NOS VILLAGES	P.21
4	LE PATRIMOINE	P.22 À 24

	INFOS PRATIQUES & SERVICES COMMUNAUX	P.25
	LE SIVU DE FLON	P.26 À 27
	L'ÉCOLE INTERCOMMUNALE	P.28
	LE SERVICE PÉRISCOLAIRE	P.29
	FRANCE SERVICE	P.30 À 31

# Présentation du conseil municipal



Nous vous présentons la composition des membres du conseil municipal élu :

- **BLANCHIN Julien**, Verdan, Maire
- **PERTUISET Julien**, Missieux, 1er Adjoint
- **BARREIRO Alice**, Missieux, 2ème Adjointe
- **GACHE Danielle**, Tholou d'en haut
- **STAROSSELTSEV Viviane**, Touchefeu
- **GACHE Christine**, Montbeilliard
- **BLANCHIN Jean-Paul**, Verdan
- **BORLA Cécile**, Missieux
- **VIGNOUD Pierre**, Missieux
- **MANTEL Fabrice**, Missieux
- **PERCEVEAUX Jean-Philippe**, Traize

Les élus aux commissions communautaires petite enfance, transport, et jeunesse sont **Mme BORLA Cécile**, **M. PERCEVEAUX Jean-Philippe** et **M. BLANCHIN Julien**.

L'élue aux commissions communautaires finances et sociales, est **Mme BARREIRO Alice**.

Les élus aux commissions communautaires eau, assainissement, et déchets sont **M. PERTUISET Julien**, **M. MANTEL Fabrice**, **M. VIGNOUD Pierre**.

Les élus aux commissions communautaires agriculture, artisanat et bâtiments sportifs sont **M. BLANCHIN Jean-Paul**, **Mme GACHE Christine** et **Mme GACHE Danielle**.





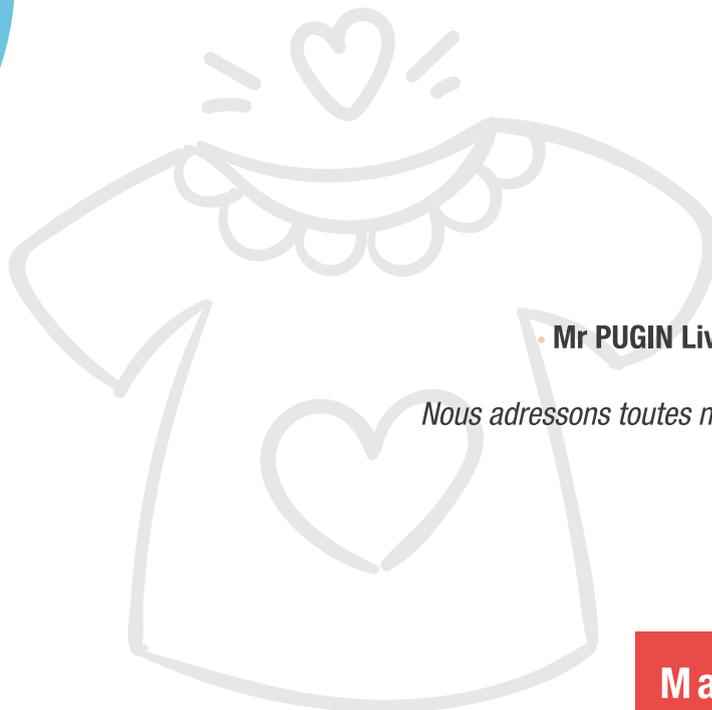
## Etat Civil

### Arrivées

De nouvelles familles se sont ou vont s'installer dans notre commune :

- **Mr FAUVARQUE Thomas** et **Madame AMMENOOT Lucie**, le Verdan
- **Mesdames BUTTARD-BAUDONNEL** à Touchefeu

*Nous leur souhaitons la bienvenue et une bonne intégration dans notre commune.*



### Naissances

- **Mr PUGIN Livio**, à Belley le 18 juin 2021

*Nous adressons toutes nos félicitations aux parents.*

### Mariages et pacs

- **Mr LEQUET Dominique** et **Madame LAISNE Murielle**, le 20 mars 2021
- **Mr LEGRUX Olivier** et **Madame JOUGLARD Delphine**, le 23 juin 2021

*Nous leur adressons tous nos vœux de bonheur.*



## Création du site internet communal

**[www.lachapellestmartin.fr](http://www.lachapellestmartin.fr)**



Mon équipe et moi-même avons souhaité réaliser un site internet communal, afin de faciliter l'accès aux informations. Le site n'est pas obligatoire pour une commune, ainsi il n'y a pas de règlement propre à sa réalisation. Nous avons décidé de raccourcir le nom de celui-ci, le site s'appelle : [lachapellestmartin.fr](http://lachapellestmartin.fr)

Il sera disponible le 1<sup>er</sup> avril 2022.

Le site est composé de plusieurs rubriques et regroupe les associations de notre village.

Il sera mis à jour tous les mois et permettra la diffusion d'informations, telles que des coupures d'eau et d'électricité, mais encore, proposer des événements, s'inscrire aux manifestations du comité des fêtes, avoir la possibilité d'envoyer directement un mail en mairie, réserver la salle des fêtes, la consultation du site de l'office du tourisme de Yenne... Etc

Le site regroupe également diverses réponses aux principales questions que vous pouvez vous poser, sur l'administration du service public.

Lors de la création du site, nous nous sommes inspirés de l'ancien site communal [https :// lachapellestmartin.wordpress.com /](https://lachapellestmartin.wordpress.com/)

Nous remercions Mr PONCET Christian pour la réalisation de l'ancien site et sa gestion durant toutes ces années.

Bien évidemment pour ceux, qui ne disposent pas d'internet, les informations continueront d'être affichées sur les panneaux d'affichages communaux ou bien directement distribués dans vos boîtes aux lettres.

# Informations de la Communauté de Commune de Yenne

Mot de la Communauté de Commune de Yenne

Suite à une amélioration du centre de tri de Chambéry, les déchets en conteneurs bleu et jaune seront rassemblés dans une même benne, dans les prochaines années.

Des forages sont en cours sur la commune de Jongieux et une étude d'eau sur la commune de la Balme a été réalisée ; menant à la découverte d'une nappe phréatique.

L'augmentation de la taxe foncière a été gelée par décision du Conseil Municipal pour l'année 2021-2022.

## Bilan des travaux

### Les travaux réalisés en 2021

• <b>Rénovation WC locatif</b>	500 €
• <b>Mise aux normes électriques de bâtiments communaux</b>	3 800 €
• <b>Revêtement goudron chemin Missieux</b> Subventionné à 100%	8 000 €
• <b>Rénovation des 2 chemins communaux à Missieux</b>	2 400 €
• <b>Achat des terrains communaux</b>	6 500 €
• <b>Achat d'un garage communal</b>	11 000 €
• <b>Changement compteur station épuration</b>	560 €
• <b>Rénovation du support de la cloche</b> Subvention en cours	2 500 €
• <b>Rénovation du drapeau</b> Subvention en cours	2 500 €
• <b>Rénovation du four du Magin</b>	10 000 €
• <b>Rénovation du four du Chef-lieu</b>	7 000 €

# Images des travaux 2021

Four du Magin (février)





## Images des travaux 2021

### Travaux du pont (Octobre-novembre)



Travaux du pont : le lit de la rivière a été recreusé, pour éviter que l'eau ne tape dans le pont et décroche plus de pierres. (Octobre-novembre)  
Les arbres ont été coupés, les souches arrachées et la voûte recreusée, le contrefort qui s'écroule.

### Chemin communal de Missieux goudronné (septembre)



# Bilan des travaux

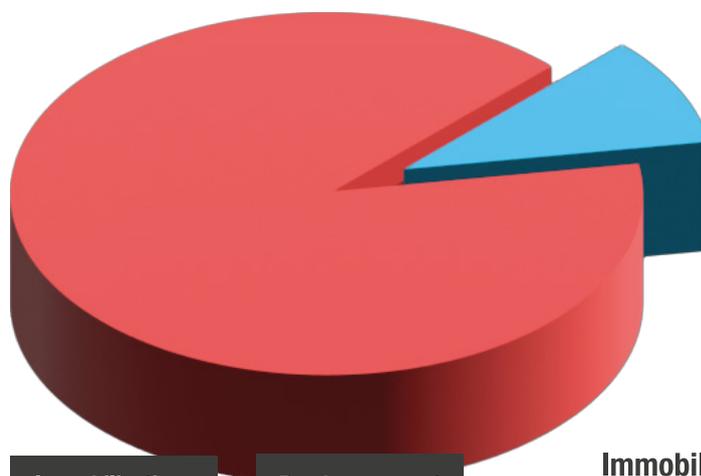
## Les travaux à venir en 2022

• Rénovation WC locatif	500 €
• Rénovation du four des Pageots	9 600 €
• Classement des archives	2 500 €
• Rénovation mitoyenne du pont de ST Pierre d'Alvey Subvention en cours	30 000 €
• Travaux du cimetière	8 000 €
• Toit église coté cimetière	12 700 €
• Crépis et trottoir cabane de chasse	8 000 €

# Compte administratif 2021

## Section investissement

Dépenses 54 648 €



Immobilisations corporelles  
**81%**

Remboursement d'emprunt  
**19%**

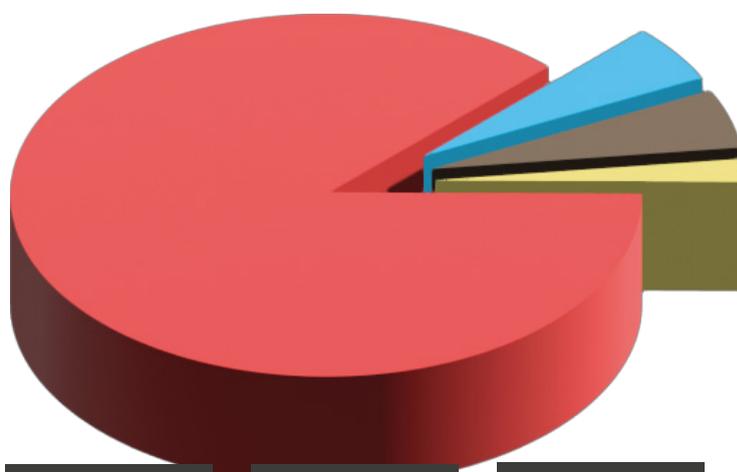
**Immobilisations corporelles :**  
*(opérations nouvelles d'équipement)*

- Acquisition de terrain : 6500 €
- Voirie : 10 000 €

**Entretien du patrimoine :**

- Cloches église : 3000 €
- Réfection toiture four : 10 000€

Recettes 99 757 €



Excedent de fonctionnement  
**78%**

Subvention reçue  
**8%**

FCTVA  
**11%**

Taxe d'aménagement  
**3%**

Budget 2022



# Compte administratif 2021

## Section fonctionnement

Dépenses 54 648 €



Intérêt des  
emprunts  
**3%**

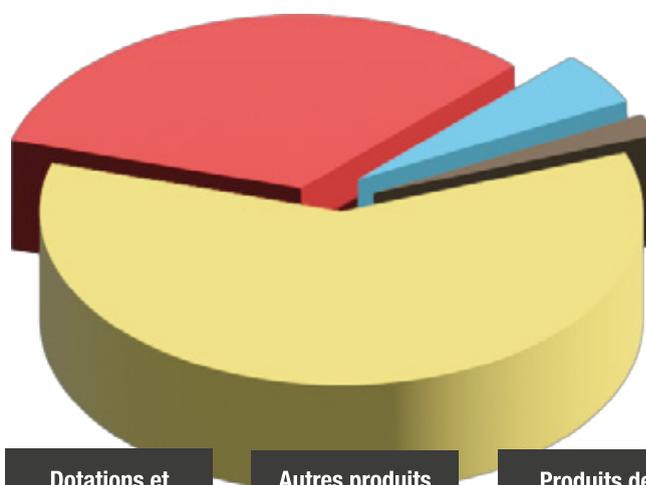
Charges à  
caractère général  
**32%**

Charges de  
personnel  
**17%**

Atténuation de  
produits  
**7%**

Autres charges  
gestion courante  
**41%**

Recettes 208 416 €



Dotations et  
participations  
**33%**

Autres produits  
de gestion courante  
**5%**

Produits des  
services  
**2%**

Intérêt des  
emprunts  
**3%**

Budget 2022





## Informations diverses

### Respect du voisinage

Afin de limiter les nuisances sonores, l'utilisation de matériels bruyants (tondeuse, tronçonneuse) est autorisée aux horaires suivants par arrêté préfectoral du 9 janvier 1997 :

- **Jour ouvrable 8h30 à 12h00 / 14h00 à 19h30**
- **Samedi 9h00 à 12h00 / 15h00 à 19h00**
- **Dimanche et jours fériés 10h00 à 12h00**

Exception faite pour les entreprises qui peuvent commencer à 7h00 en semaine.

Une loi a été adoptée en début d'année, inscrivant au patrimoine sensoriel : les bruits liés aux chants des coqs, aux cloches des vaches ou des églises et les odeurs agricoles.

### Règlement relatif aux chiens dangereux

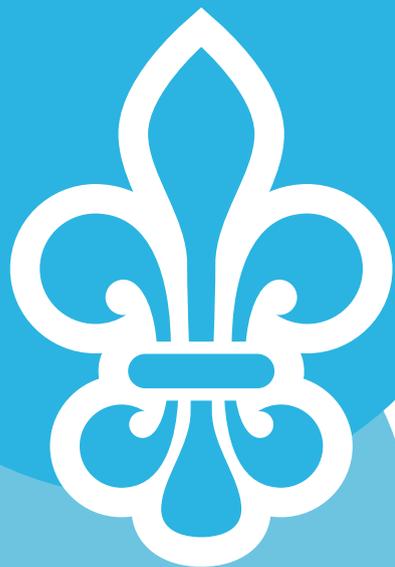
Il est obligatoire de déclarer en mairie les chiens de races dangereuses (Pit-Bulls, Rottweiler...), les chiens de 1ère et 2ème catégorie doivent être tenus en laisse et muselés. La divagation d'animaux et les aboiements intempestifs, sont susceptibles d'entraîner des poursuites pénales, évitons-les.

### Arbres et haies

Les haies et les arbres privés ne doivent pas empiéter sur la voie publique, il appartient aux propriétaires d'en assurer l'entretien, afin de ne pas gêner à la visibilité et le passage. La récolte des fruits sur terrain privé doit se faire en accord avec le ou les propriétaire(s).

### Qualité de l'eau

L'eau est contrôlée régulièrement par un laboratoire agréé et ne présente aucun risque de pollution.



## Informations diverses

### Location de la Salle des Fêtes

Le tarif pour les habitants est de 150 € et 300 € pour les non résidents, le règlement se fait par chèque à l'ordre du Trésor Public. Une caution de 800 € est demandée avec une copie de l'assurance responsabilité civile, couvrant les dégâts occasionnés à la salle ou à ses occupants. Tous les papiers se font en mairie. Nous rappelons que chaque location est sous votre responsabilité ! Les clés sont remises le vendredi soir. Elles sont rendues le dimanche matin pour un jour de location ou le lundi soir pour deux jours. Pour tout renseignement, contacter Mr ARNAUD Gérard au 04 79 65 91 63.

### Cambriolage

Mr DUBUS Sébastien, adjudant-chef de la gendarmerie de Yenne, rappelle que les cambriolages sont commis en hiver, quand les jours diminuent. Il conseille de laisser la lumière en cas d'absence en installant des minuteurs ou un système d'alarme.

Si vous voyez une voiture suspecte, merci de relever la plaque d'immatriculation et de la communiquer à la gendarmerie si nécessaire.

## Démarches administratives et d'urbanisme

### Démarches diverses

#### Autorisation de sortie de territoire

Cette autorisation est délivrée par la mairie du lieu de domicile, est établie en présence de la personne détenant l'autorité parentale.

La carte d'identité du mineur est obligatoire pour la rédaction de ce document.



## Démarches administratives et d'urbanisme

### Inscription sur la liste électorale

Les demandes d'inscriptions sur les listes électorales, doivent être effectuées en mairie, jusqu'au 6<sup>ème</sup> vendredi qui précède le 1<sup>er</sup> tour du scrutin.

### Recensement militaire

Cette démarche est obligatoire pour les jeunes, elle doit être réalisée dans l'année des 16 ans, dans la commune où vous résidez. Sans cela, la personne ne pourra pas faire la journée d'appel de préparation à la défense nationale, ou bien passer des examens.

### Démarches d'urbanisme

Le code de l'urbanisme liste les constructions, travaux et aménagements soumis à la délivrance d'un permis de construire ou d'une autorisation préalable de travaux. Création d'une nouvelle surface de plancher ou transformation de l'existant :

- Si la SHOB (Surface Hors Oeuvre Brute) de la construction est inférieure ou égale à 5 m<sup>2</sup>, aucune formalité.
- Si la surface (SHOB) est supérieure à 5 m<sup>2</sup> mais inférieure ou égale à 20m<sup>2</sup>, une Déclaration Préalable de travaux (DP) est nécessaire.
- Si la surface (SHOB) est supérieure à 20m<sup>2</sup>, il faut déposer un Permis de Construire (PC).
- Travaux transformant plus de 10m<sup>2</sup> de la Surface Hors Oeuvre Brute (SHOB) en Surface Hors Oeuvre Nette (SHON), une DP est requise.

### Réalisation de travaux modifiant l'aspect extérieur du bâtiment

- Modification du volume du bâtiment, opération de perçage ou d'agrandissement d'une ouverture sur un mur extérieur un PC est nécessaire.
- Travaux de ravalement modifiant l'aspect extérieur du bâtiment, avec création ou ouverture, une DP est requise.



## Démarches administratives et d'urbanisme

### Démarches d'urbanisme

#### Changement de la destination d'une construction existante

- Sans travaux, ne modifiant pas la structure porteuse ou façade, une DP est requise.
- En réalisant des travaux modifiant la structure porteuse du bâtiment ou la façade, un PC est nécessaire.

#### Piscine non couverte ou dont la couverture (fixe ou mobile) < 1m80 haut

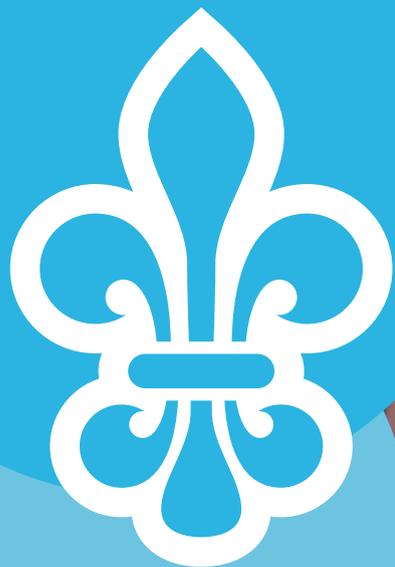
- Si le bassin est inférieur ou égal à 10m<sup>2</sup>, aucune formalité.
- Si le bassin est supérieur à 10m<sup>2</sup>, mais inférieur à 100m<sup>2</sup>, une DP requise.
- Si le bassin est supérieur à 100m<sup>2</sup>, un PC est nécessaire.

#### Clôture

- Dans un secteur délimité par un PLU, une DP est requise.
- Dans un champ de visibilité d'un monument historique, une DP est requise.
- Toute clôture ou portail en bord de voirie, une DP est requise.

#### Mur

- Mur autre que soutènement, avec une clôture de moins < 2m haut, aucune formalité.
- Mur autre que soutènement, avec une clôture > 2m haut, une DP est requise.
- Mur de soutènement (sauf secteur sauvegardé), aucune formalité.



## Le Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes a vu le jour en 1981, un groupe d'habitants s'est réuni à l'origine pour participer à la construction de la salle des fêtes. De nombreuses manifestations ont été créées et par la suite, neuf personnes se sont succédées à la présidence : Mr REYNAUD Gérard, Mme GACHE Joelle, Mr ARNAUD Gérard, Mr BLANCHIN Roland, Mme BERRUX Sylviane, Mme ARNAUD Josette, Mme DUNOYER Fanny, Mr CHICHERAU José, Mr BLANCHIN Julien, Mr PUGIN Michel.

### Les manifestations en 2021

Malgré tout, nous avons maintenu :

- La fêtes des voisins, le 25 juin 2021

### Le mot du président Mr PUGIN Michel

Le Président du Comité des Fêtes ainsi que l'ensemble du conseil d'administration, vous présente leurs meilleurs vœux pour l'année 2022. Que celle-ci vous procure joie, bonheur et surtout une bonne santé au sein de votre entourage.

Avec la crise sanitaire qui perdure, beaucoup de manifestations ont été annulées. Mais l'espérance de jours meilleurs doit demeurer au cœur de tous, afin que la vie reprenne un jour son cours, en toute sérénité.

Un grand merci aux personnes qui se sont investies au sein du Comité des Fêtes.

*Prenez soin de vous.*

*Les membres du bureau.*

# L'ACCA Association Communale Chasse Agrée

L'ACCA est composée du président Mr COEURET Christophe et des membres du bureaux : Mr GACHE René, Mr BLANCHIN Jean-Paul, Mr HIE Kylian ; du garde-chasse Mr BORLA Éric, plus tous les chasseurs de la commune ou extérieurs.

## Le mot du président

Bonne et heureuse année 2022, tous mes vœux de santé, de bonheur et de réussite.

La chasse est une tradition entre générations et restera une passion pour chaque adhérents. Depuis bien des siècles, elle est enracinée dans la culture Française, nous sommes fiers de pratiquer cette activité et espérons changer les préjugés, tout en maintenant le lien avec les habitants.

La chasse contribue au contrôle et à la régulation de la population de gibier présente sur la commune, dans le respect des réserves naturelles, essentielles au renouvellement de la faune.

Nous soutenons et accompagnons, les agriculteurs ainsi que les particuliers dans les démarches de signalement et de constatations des attaques perpétrées sur les animaux. Pour cela, nous sommes en relation avec la Préfecture et les Fédéraux de la Chasse de la Savoie.

Cette année a été difficile pour les agriculteurs, de nombreux dégâts ont été constatés, pour palier à cela, deux tirs de nuits ont été réalisés.

Cette association participe aussi, chaque année à l'entretien des chemins communaux. A chaque entrée de ceux-ci, des panneaux sont posés pour informer les promeneurs des horaires de chasse. D'autres panneaux, vous préviendront d'une chasse à courre, cela signifie que c'est une zone de rencontre, la traversée de celle-ci, requière de la vigilance et le port de vêtements visibles.

Les gros travaux de rénovation sont finis, il ne reste que des petits aménagements de la chambre froide.

A cause de la crise sanitaire, la vente de boudins, fricassées, cervelas n'a pas eu lieu en 2021, elle a pu se faire le samedi 15 janvier 2022 de 8 h à 20h00.

Nous sommes ouverts à tout dialogue et nous vous accueillerons pour toutes demandes de renseignements.

Nous remercions Madame BORLA Cécile, pour ses fonctions de présidente pendant ces dernières années.

*COEURET Christophe - 06 89 15 43 49*





## La chorale des Grillons de nos villages



Notre ensemble vocal a été créé en 2008 par la fusion de la chorale de St-Pierre-d'Alvey avec celle de Traize. Rapidement renforcé par d'autres villages de l'Avant-pays-Savoyard (Nances, Gerbaix, Ameysin, La Chapelle-St-Martin, Novalaise, Yenne, St-Paul/ynne, la Balme, Ayn et Champagnieux.)

De monophonique au départ, le chant est devenu peu à peu polyphonique avec quatre pupitres (Bases, Ténors, Altos et Sopranos) et des instruments sont venus renforcer l'harmonie vocale (guitare, base, djembé, piano).

Notre répertoire est choisi parmi des chants simples et travaillés, pour que cela sonne le plus juste possible. Les arrangements sont réalisés depuis 2020, par notre cheffe de chœur Fabienne Marguerite.

Les chants travaillés sont principalement issus du répertoire de Variété Française, mais nous apprenons aussi des chants plus classiques pour chorales, aussi bien profanes que religieux.

Les Grillons de nos Villages sont en association depuis 2012, médiatisé en 2019, par un site internet mis à jour régulièrement : [www.lesgrillonsdenosvillages.fr](http://www.lesgrillonsdenosvillages.fr)

Gérard Arnaud, notre président depuis cinq années, nous invite à venir partager amitié et bonheur de chanter sans se prendre la tête. Pour faire plaisir et se faire plaisir dans la bonne humeur, à rejoindre la joyeuse bande de copains que nous sommes.

Nous répétons tous les mardis soir, de 20h à 22h, à la salle des fêtes de La Chapelle-St-Martin depuis septembre 2021, dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Vous pouvez venir essayer de chanter avec nous, pendant deux ou trois séances, avant de vous décider.

Soyez nombreux à nous rejoindre, nous serons ravis !



Après la réinstallation de l'Angélus, l'entreprise qui entretient la cloche, nous a informé que la pièce en bois qui supporte la cloche, présentait un risque.

Nous n'avons plus le droit de sonner en volée, seul le marteau pouvait sonner les heures et demie heure, car la cloche en sonnant, risquait de se mettre de côté en se fendant, ou même de se décrocher.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité dans l'urgence, de remplacer le support pour des questions de sécurité et de fonctionnalité.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise campanaire, qui réalise déjà l'entretien, SAE : Société Annécienne d'Equipements. Deux ouvriers ont été nécessaires à la réalisation du chantier, ils ont débuté à 10h et ont fini à 15h30.

Pour réaliser ceci, le dernier plancher a été étaillé, pour que la cloche soit descendue avec des palans et qu'elle repose sur celui-ci.

Un treuil électrique, installé sur la charpente du clocher, a permis de descendre l'ancienne pièce en bois et d'acheminer le nouveau support en métal.

Suite à cela la cloche a été remontée, refixée et réajustée.

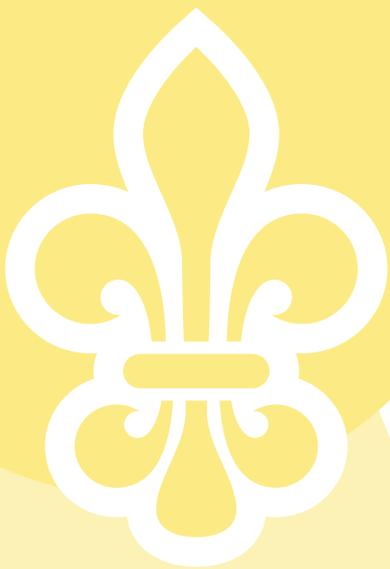
L'ancien son pouvait laisser croire que la cloche était fendue. Vous entendrez donc, un nouveau son plus juste et plus grave.

Historiquement le clocher a été fabriqué en 1861, par la fonderie des frères PACCARD à Annecy, elle pèse environ 450 kg et est en bronze. A l'époque, la commune ne pouvant pas assumer la totalité de l'achat, c'est le Comte et la Comtesse de Seyssel, héritiers du Château Du Villard, qui en ont fait un don à la commune. Lors de son transport, des animaux ont été utilisés et le convoi venant de Chambéry, est passé par le Col du chat.

Ce chantier a coûté cher, mais il était nécessaire. Le prix élevé se justifie par l'augmentation du prix des matériaux. La pièce est entièrement métallique et surtout il a fallu les heures de main-d'œuvre pour l'installation. Une subvention a été demandée à l'évêché de Savoie.

Nous pouvons être fier de cette belle réparation, qui nous l'espérons, permettra son utilisation pendant longtemps





## Le patrimoine

### Réparation du drapeau

Le drapeau des anciens combattants de la grande guerre 1914-1918, acheté par la commune en 1919 se déchirait en deux, des lettres se fissaient, à force de l'enrouler la poignée de main s'est arrachée en laissant un gros trou au centre. Nous avons décidé de ne pas remettre la poignée de main, pour une question économique et surtout pour faciliter son rangement.

Une proposition d'encadrement à un mur pour son exposition, avait été suggérée. Mais le conseil municipal et moi-même, ne pouvions pas nous résoudre à l'encadrer ou à le laisser dans un coin à la poussière, ce qui lui aurait fait perdre toute sa fonction principale de symbole mémorial aux combattants qui ont donné leur vie, pour la liberté de la France.

Nous avons alors décidé de confier sa restauration à une entreprise spécialisée basée à Thorigny-sur-Marne dans le département 77, nommée Etend 'art. Celle-ci a procédé à la dépose une à une des lettres à la main, puis au changement du tissu et au remontage. Le drapeau est brodé au fil d'or et nécessite une certaine expérience du fait de ses nombreuses décorations.

Ce drapeau servira, uniquement à la cérémonie du 11 novembre et bientôt du 8 mai je l'espère. Un autre drapeau acheté précédemment par l'ancien conseil municipal, sert quant à lui, à la représentation des combattants de la commune, morts à toutes les guerres.

Nous ne pouvons qu'être satisfaits de la restauration. Une subvention a été demandée à l'association des anciens combattants.



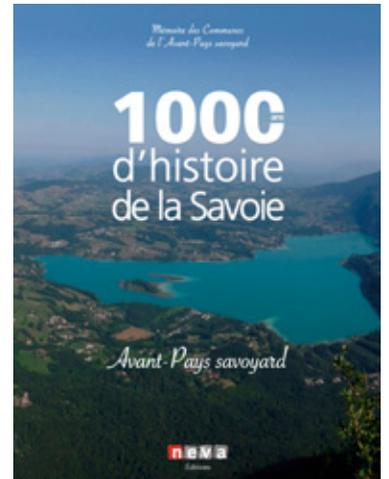
## Le patrimoine

### 1000 ans d'histoire de la Savoie Avant pays Savoyard

Cet ouvrage raconte l'histoire et le patrimoine de l'Avant-Pays savoyard, de l'an 1000 à nos jours. Il contient environ 900 pages et un tas d'événements authentiques.

Il met en évidence le vécu quotidien de nos ancêtres et fournit un aperçu sur l'ensemble des communes de l'Avant-Pays savoyard ; en permettant une vision de l'histoire locale avec 1800 photos et illustrations.

Cet ouvrage est mis à disposition à la mairie. Nous remercions parmi les créatrices, madame ARNAUD Josette et madame SERINET Valérie, pour leurs nombreuses recherches aux archives départementales et les années passées à sa création.



*Si vous êtes intéressé, l'achat se fait par commande. Merci de nous le signaler en mairie ou à madame ARNAUD Josette au 06 85 80 22 58.*

### Dessin de Benjamin PONCET

*Dessins reproduisant le château du Villard autrefois. Le premier dessin représente l'entrée principale face au hameau de Touchefeu et l'autre dessin, la façade vue de la commune de Saint-Pierre-d'Alvey.*



## Infos pratiques

### MAIRIE :

Mercredi 9h00 à 12h00 / 14h00 à 19h00  
04 79 65 94 58  
mairie.lachapellestmartin@wanadoo.fr

### DÉCHETTERIE YENNE :

**Hiver** (du 01/10 au 31/03)  
Du Lundi au Vendredi 14h00 à 17h30,  
Samedi 9h00 à 12h00 / 14h00 à 17h30  
**Été** (du 01/04 au 30/09)  
Du Lundi au Vendredi 14h00 à 19h00,  
Samedi 9h00 à 12h00 / 14h00 à 19h00  
Fermé le dimanche toute l'année

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DE YENNE :

04 79 36 90 76

### SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON

#### COLLECTIF :

04 79 36 92 74

**SERVICE DES EAUX** : 04 79 36 92 70 et Urgence  
24h/24 : 06 80 60 96 74

#### SERVICE JEUNESSE :

04 79 36 92 78

#### SERVICE PÉRISCOLAIRE :

04 79 36 92 75

#### LIEU ACCUEIL ENFANTS PARENTS :

04 79 36 66 74

#### RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES :

04 79 36 66 74

#### MULTI ACCUEIL TERRE D'ÉVEIL :

04 79 44 47 92

#### BIBLIOTHÈQUE TRAZIE :

Lundi 16h00 à 18h00 et Vendredi 15h00 à 17h00

#### BIBLIOTHÈQUE YENNE :

Mercredi à Vendredi 10h00 à 12h00 / 15h00 à  
18h00 / Samedi 10h00 à 12h00

## Services communaux à dispositions

### PERTUISET JULIEN, PLOMBIER CHAUFFAGISTE

Missieux, 06 66 44 44 42

### COUTURIER CHRISTELLE ET LOPES LAURENT, ESPACE

**HABITAT, magasin bricolage et quincaillerie**

Place Charles Dullin Yenne, 04 79 36 81 55

### LEQUET DOMINIQUE, MIGOU MULTISERVICES, travaux de petites réparations et d'entretien, apiculteur et récupérateur d'essaim

Chef-Lieu, 06 58 16 38 88

### RUIZ STÉPHANIE, SOCIALP, accompagnement entrepri- ses et particuliers démarches administratives sociales

334 rue Nicolas Parent Chambéry, 04 58 14 10 23  
Permanence possible à la mairie pour les personnes en  
difficultés pour remplir leurs papiers

### REY ADRIEN, PUBLIFLASH, lettrage adhésif, impression numérique et réalisation d'enseignes

ZAC de la Prairie, à Voglans, 04 79 52 02 02

### JACQUIN ALBERT, APICULTEUR, vente de miel

Le Mortier à Missieux, 04 79 65 94 51

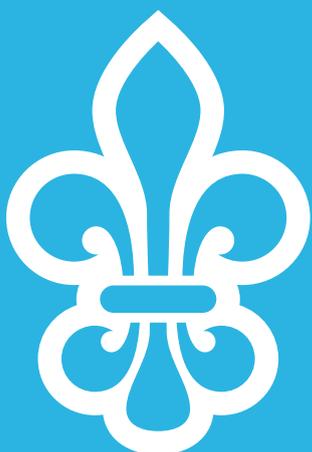
### GUILLERMET NATHALIE, LES SHOPS DU CHAT, création et vente d'accessoires de couture et crochet

Facebook.com/Les-Shops-du-Chat

### AMMELOOT LUCIE, PSYCHOLOGUE CLINICIENNE PSYCHOTHÉRAPEUTE

Cabinet au 11 rue du temple à Aix les Bains  
07 66 16 66 54.

*Nous nous excusons pour tout oubli, merci de nous  
déposer vos services en mairie, prochainement.*



# Le SIVU du Flon Personnels et Services

## Transports scolaire

Françoise KELLER accompagne les enfants de la Chapelle Saint Martin et Saint Pierre d'Alvey dans le grand bus.

## Secrétariat

Silvia WINTER assure les tâches administratives et comptables, et notamment la facturation de la cantine. *Vous pouvez la joindre en mairie, au 04 79 65 95 34.*

## ATSEM

2 ATSEM secondent les institutrices auprès des enfants en maternelle :

- Annick PONCET le matin pour les élèves de la grande sections
- Tiffany BARRE pour les élèves de petite et moyenne section

## Restaurant scolaire

La structure accueille entre 65 et 70 enfants chaque midi :

- Véronique COMBRE gère la cantine scolaire, avec l'aide d'Annick PONCET, Tiffany BARRE et Alexandre PAGE pour le service à table.  
*En cas de problème d'inscription ou d'annulation, n'hésitez pas à appeler au 04 79 65 95 75.*

## Entretien des locaux et maintenance

- Le ménage est effectué par Véronique COMBRE pour les classes de primaire, et Tiffany BARRE pour les locaux de maternelle.
- Tola COQUEL est chargée de la désinfection des points contacts dans l'ensemble des locaux pendant la pause déjeuner (mesures COVID).
- Alexandre PAGE assure la maintenance des locaux et des extérieurs.

**Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique**, regroupe les communes de La Chapelle-Saint-Martin, Loisieux, Saint-Pierre-d'Alvey et Traize. Il a en charge la gestion, le fonctionnement de l'école, de la cantine et de la bibliothèque.



Le conseil syndical se compose de huit délégués, à raison de deux par commune adhérentes.

- Pour Traize, il s'agit de Mr GONZALEZ José et Mme BESSON Bernadette, qui occupent respectivement les rôles de président et vice-présidente.
- Pour Loisieux : Mr GARIOUD Christian (Maire), Mme GONSETH Mathilde
- Pour La Chapelle-Saint-Martin : Mme BORLA Cécile et Mr PERCEVEAUX Jean-Philippe
- Pour Saint-Pierre-d'Alvey : Mr HEBRARD Jean-Fançois (Maire), Mme VANNEY Sophie

*Vous pouvez les contacter par mail, à cette l'adresse : [sivuduflon@gmail.com](mailto:sivuduflon@gmail.com)*

## Le budget annuel

Les quatres communes participent au budget au prorata du nombre d'enfants, soit pour l'année 2021 :

La Chapelle Saint-Martin <b>21 582 €</b>	Loisieux <b>29 883 €</b>	Saint-Pierre d'Alvey <b>31 542 €</b>	Traize <b>59 763 €</b>
--	-----------------------------	--	---------------------------

## Les réalisations et les projets

### Ecole :

Plan de renouvellement du mobilier des classes sur trois ans : 16 chaises et 16 tables ont déjà été achetées en 2021. Le choix s'est porté sur des tables individuelles et réglables en hauteur, pour mieux s'adapter aux besoins.

Renouvellement du photocopieur

Equipement : écrans de vidéoprojecteur, enceinte multi connectée Bluetooth.

Dans le cadre du plan de relance dédié au numérique, le Rectorat de l'Académie de Grenoble vient de subventionner à hauteur de 70%, l'investissement pour l'achat de 16 tablettes numériques, un appareil photo numérique, une imprimante couleur, deux tableaux interactifs et l'installation d'une borne wifi dans chaque classes.

### Cantine :

Les mesures sanitaires liées au COVID ont conduit à répartir les enfants sur trois services au lieu de deux, pour pouvoir respecter la distanciation.

La société Leztroy livre en moyenne 70 repas par jour, confectionnés à partir de produits locaux et bio. Les prix des repas est fixé à 5,20 € depuis la rentrée 2020.

Un nouveau logiciel de réservation : portail famille, sera mis à disposition par la Communauté de Communes de Yenne à partir du premier janvier prochain.



## L'école intercommunale

### Les effectifs

L'effectif actuel est de 80 élèves répartis comme suit :

- Classe de PS-MS-GS : 20 élèves avec Madame MERIEUX Marie et l'ATSEM arrivée cette année Madame BARRE Tiffany
- Classe de GS-CP : 20 élèves avec Madame GUIGUET-BOLOGNE Laurianne et l'ATSEM Madame PONCET Annick
- Classe de CP-CE1-CE2 : 20 élèves avec Madame SARROUY Nathalie et Madame PACHOT Charlotte
- Classe de CM1-CM2 : 20 élèves avec Madame BERNERD Stéphanie et Madame MONTRICHARD Anne-Sophie

La comptabilisation académique des effectifs, pour prévoir le nombre de classe est lancée chaque année dès le mois de janvier. Il est donc très important que vous inscriviez votre enfant à l'école, dès le mois de janvier. A ce jour, l'inspection académique nous a informé du maintien des quatre classes.

### Les évènements réalisés

- Journée du patrimoine avec un escape game historique à Grésy-sur Aix
- Spectacle de musique avec Madame MARILLET Isabelle : « Le loup croc note »
- Orchestre buissonnier avec Madame CARDOU Yannick
- Festival du livre à l'école
- Le goûter de Noël avec le sous des écoles, qui participe à l'achat des cadeaux jusqu'à 100€ par classe
- Le rallye maths et défi sciences

#### **Les aménagements de l'école liés au protocole sanitaire :**

Les masques sont obligatoire à partir de 6 ans et pour tous les adultes, dedans ou aux abords de l'école.

#### **Des marquages ont été effectués :**

- Partage de la cour en quatre le midi, pour ne pas mélanger les classes
- Des croix matérialisant la distanciation d'un mètre, et une ligne par classe pour se ranger.



## Le Service Péri-scolaire

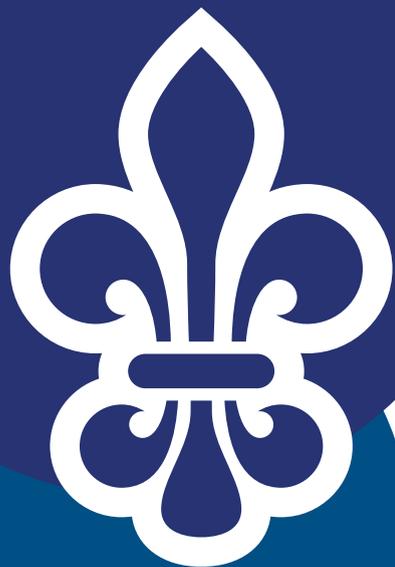
Depuis la rentrée de septembre, la Communauté de Communes de Yenne et la mairie de Traize, ont procédé à plusieurs évolutions de fonctionnement du service péri-scolaire, à la demande de certaines familles ou bien encore, en lien avec la situation sanitaire.

Une harmonisation des horaires d'ouverture de l'ensemble des sites péri-scolaires a été créée, en élargissant les horaires d'accueil, le matin, à partir de 7h15 et jusqu'à 18h30 le soir ; sans modification des forfaits mensuels.

Pour répondre à la demande de certaines familles lors de conseils d'école, les péri-scolaires ont mis en place dans chaque classe, la possibilité pour les enfants de travailler en études surveillées, à partir de janvier 2021, sur la deuxième heure d'accueil. Les enfants qui le souhaitent, sans obligation, peuvent s'installer pour réviser leurs leçons, dans un endroit calme et à l'écart du reste du groupe. Il ne s'agit pas d'une aide aux devoirs, mais d'un aménagement, pour permettre aux enfants de s'avancer sur leur travail, avant de rentrer à leur domicile.

Malgré le contexte sanitaire difficile qui impose de nombreuses règles contraignantes, les équipes ont maintenus les activités ludiques enrichissantes pour les enfants. Un thème collectif, décliné pendant toute l'année scolaire, a été choisi par l'ensemble des sites du territoire : « d'un monde à l'autre ». Des activités sont proposées tout au long de l'année aux enfants, en lien avec ce thème.

Depuis l'entrée en vigueur de nouvelles règles sanitaires, l'accueil des enfants était organisé dans la salles des fêtes, afin de pouvoir respecter les distances entre les enfants et pour ne pas mélanger les groupes de classes.



Depuis le 1er Janvier 2020, France Services Yenne a ouvert ses portes, au détriment du trésor public qui fermera en août 2022. 1 525 demandes ont été enregistrées en 2020 et le nombre de visites ne cessent de croître.

Nous vous rappelons que les agents France services assurent le PREMIER ACCUEIL de vos démarches administratives. L'accompagnement vers nos différents partenaires, pour un suivi plus approfondi, pourra vous être proposé et facilité si besoin.

### **FRANCECONNECT, QU'EST-CE QUE C'EST ?**

Avec FranceConnect, inutile de mémoriser de multiples identifiants et mots de passe ! Vous pouvez accéder à plus de 700 services en ligne grâce à l'identifiant et mot de passe d'une seule administration dont vous êtes déjà usager. Plus précisément, FranceConnect fournit des données qui constituent votre identité pivot : Nom et prénom, sexe et date et lieu de naissance

Sur la base de ces éléments, vous êtes reconnu par l'administration partenaire que vous souhaitez solliciter FranceConnect,

### **POUR QUELS SERVICES PUBLICS ?**

- **LES DÉMARCHES FISCALES**
- **LES DÉMARCHES SANTÉ**
- **LES DROITS INDIVIDUELS À LA RETRAITE**
- **LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES**
- **LES DROITS À LA FORMATION**

#### **Nous contacter :**

**04.79.36.54.70**

Lundi : 8 h30 à 12h30 / 13h30 à 17h30

Mardi : 13h30 à 17h30

Mercredi : 8h30 à 12h30

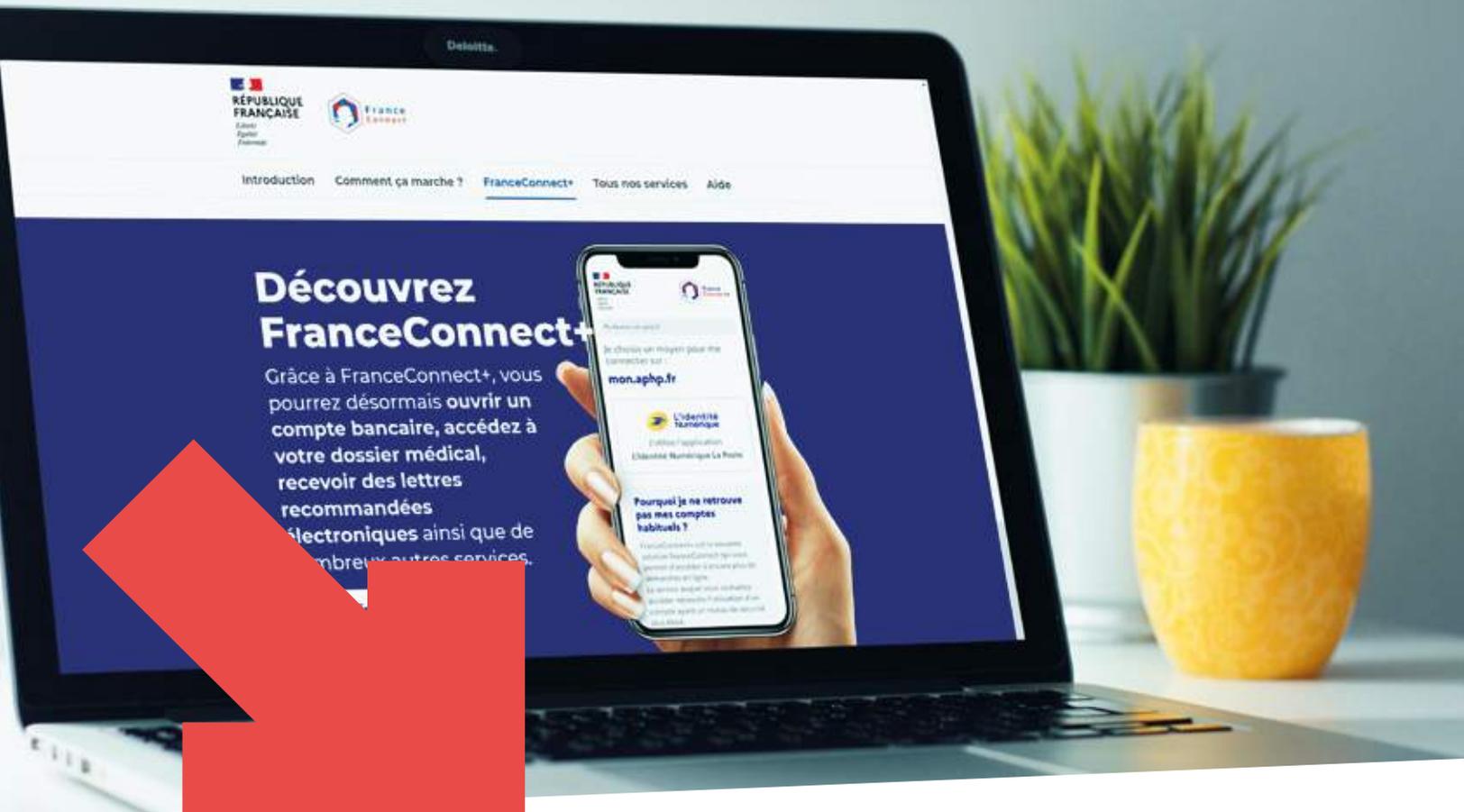
Jeudi : 13h30 à 17h30

Vendredi : 8h30 à 12h30

**Facebook** : France services Yenne

**Mail** : franceservices@ccyenne.fr

**Site** : www.ccyenne.fr



## POUR PLUS D'INFORMATIONS : <https://franceconnect.gouv.fr/>

### Comment l'utiliser ?

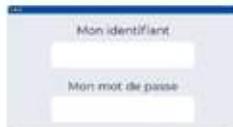


**1**  
 Lors de ma démarche en ligne, je clique sur le bouton FranceConnect

**2**

Je choisis un compte que je connais parmi ceux disponibles

Vous pourrez utiliser au choix : le compte [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), [ameli.fr](https://ameli.fr), l'Identité Numérique La Poste, MobileConnect et [mof.msa.fr](https://mof.msa.fr) et AliceM.



**3**  
 FranceConnect me redirige vers la page de connexion pour rentrer mes identifiants

**4**

FranceConnect me confirme que la connexion est établie !

Il ne vous reste plus qu'à cliquer pour accéder à votre espace et poursuivre votre démarche.





# La Chapelle Saint-Martin

## Liste des voies

Charnay (Route du).....	B7-8-C7-D7	Saint-Martin (Place).....	F12
Flon (Route du).....	H1 à I12	Tailla (Chemin de la).....	C14-15-D14-15
Gratinière (Chemin de la).....	D6-E6	Tholou d'en Bas (Chemin de).....	G11-12-H11
Magnin (Route du).....	F9-10-11-12-G11-12	Tholou d'en Haut (Chemin de).....	F13-G12-13
Missieux (Route de).....	D13-14-E12-13-F12	Touchefeu (Route de).....	B8-9-12-14-C9-10-11-12
Montbeilliard (Chemin de).....	C9	Verdan (Route du).....	D6-7-E7-8-9-F9
Polatière (Chemin de la).....	C12	Villard (Route du).....	A14 à H10
Polinière (Route de la).....	A17 à E14		

## Légende

Départementales		Zone urbanisée	
Voies communales		Zone boisée	
Chemins de desserte		Cimetière	
Sentiers		Mairie	
Cours d'eau		Église	
Limites communales			



Eglise Saint-Martin

